

Lundi 26 septembre 2022

Pass Culture

Les équipements culturels rennais ouvrent leurs portes aux jeunes de 18 ans du 26 septembre au 9 octobre 2022

Engagées de longue date dans l'éducation artistique et culturelle des jeunes, la Ville de Rennes et Rennes Métropole s'associent au pass Culture pour proposer une programmation spéciale « rentrée étudiante » et offrir l'opportunité aux jeunes de 18 ans qui s'installent à Rennes de découvrir les équipements culturels du territoire sous un angle décalé. Un appel a été lancé aux acteurs culturels du territoire qui ont répondu présents et proposeront, du 26 septembre au 9 octobre, un large éventail d'animations pour permettre aux jeunes de vivre une expérience culturelle inédite : découverte des coulisses des équipements, visites privilégiées, rencontres exceptionnelles, etc.



Les réservations se font via l'application du pass Culture.

Au programme :

- Écomusée de la Bentinais – [rencontre et discussion « Animaux entre mythes et réalités »](#) - du mardi 27 septembre au vendredi 7 octobre
- Musée des beaux-arts – [visite flash autour du fantastique dans le cadre du festival Court Métrange](#) – mercredi 28 septembre
- Clair Obscur – [projection de *Beetlejuice* de Tim Burton au Cinéma Arvor](#) – mercredi 28 septembre à 17h45

- Les Champs Libres – [visite guidée des coulisses](#) - jeudi 29 septembre à 17h
- UBU et Trans Musicales – [visite guidée de l'UBU et rencontre avec les équipes](#) – jeudi 29 septembre à 18h30
- La Criée centre d'art contemporain – [visite de l'équipement et de l'exposition](#) – jeudi 29 septembre
- [Balade découverte du graff dans le quartier et visite du Grand Cordel MJC](#) - jeudi 29 septembre
- Frac Bretagne – [visite du Frac durant le montage de la prochaine exposition](#) - jeudi 29 septembre à 16h
- MJC la Paillette – [visite du théâtre et rencontre avec la Compagnie Le Roi Zizo](#) - jeudi 29 septembre
- Musée des beaux-arts – [visite de l'équipement et des expositions](#) – vendredi 30 septembre
- 40mcube - [visite de l'exposition de l'artiste Segundo Planes](#) – du samedi 1^{er} octobre au samedi 17 décembre
- Musée des beaux-arts – [Rencontre « quel est notre imaginaire fantastique commun ? »](#) - samedi 1^{er} octobre
- Archives municipales – [visite de l'équipement](#) – lundi 3 octobre
- Opéra – [visite des coulisses](#) – samedi 8 octobre

À propos du pass Culture

Actif depuis 2019 et conçu pour favoriser l'accès à la vie culturelle, le pass Culture est un dispositif de service public accessible aux jeunes via une application numérique. Il leur permet de renforcer et de diversifier leurs pratiques culturelles, en leur révélant la richesse culturelle des territoires.

Le pass Culture est le fruit d'un partenariat entre l'État, les acteurs culturels, l'environnement scolaire et les collectivités territoriales. Territoire d'expérimentation, la Bretagne a été la première région intégralement couverte par le pass dès juin 2019.

Pour les jeunes de 18 ans

Le pass Culture permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300 € pendant 24 mois à utiliser sur l'application pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques (places et abonnements, cours et ateliers, biens matériels, biens numériques, rencontres, visites, etc.).

Pour les jeunes de moins de 18 ans

Depuis janvier 2022, le pass Culture offre aux jeunes de moins de 18 ans un plus grand accès à la vie culturelle à travers une part collective, à partir de la classe de 4^e et une part individuelle, à partir de 15 ans.

Destinée à renforcer leurs pratiques culturelles en autonomie, l'offre individuelle encourage les jeunes dans leurs choix personnels tandis que l'offre collective, destinée aux élèves de la 4^e à la terminale, leur permet de vivre des expériences en groupe originales et parfois inédites avec les acteurs culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives.

L'offre individuelle est accessible via l'application et permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20 € à 15 ans, 30 € à 16 et 17 ans), tandis que l'offre

collective fait l'objet d'une réservation par leur enseignant sur une plateforme dédiée (montants de 25 € pour les élèves de quatrième et de troisième, de 30 € pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 € pour les élèves de première et de terminale).

Deux dispositifs complémentaires portés par la Ville de Rennes et Rennes Métropole qui renforcent l'accès à la culture pour tous les jeunes

Un accès gratuit aux bibliothèques et expositions permanentes des musées

Soucieux de renforcer l'accessibilité de la culture, la Ville de Rennes et Rennes Métropole ont successivement voté en 2020 la gratuité de l'accès à leurs différents équipements culturels. La bibliothèque des Champs Libres, les 11 bibliothèques de quartier de Rennes, La Criée centre d'art contemporain ainsi que les expositions permanentes des musées sont concernées. Seules les expositions temporaires des musées du territoire (Musée de Bretagne, Écomusée de la Bintinais et Musée des beaux-arts) demeurent payantes.

Dispositif Sortir !

Les étudiants boursiers avec un échelon entre 2 et 7 ainsi que les étudiants en mobilité internationale présents depuis un an en France et sous condition de ressources, peuvent bénéficier du dispositif Sortir ! C'est également le cas pour les jeunes accompagnés par We Ker dans le cadre de la Garantie Jeunes ou du dispositif Sortir de la rue.

Le dispositif Sortir ! fait bénéficier à son détenteur de réductions, parfois de gratuité, sur des activités ponctuelles (cinéma, concerts, festivals, musées, piscines, expositions, etc.) ou régulières (musique, sport collectif, théâtre, etc.) grâce à un réseau de 1 100 partenaires.

Le dispositif prend en charge 50 %, 60 % ou 70 % du coût des activités pratiquées pendant l'année (plafonné à 150 € du coût d'inscription par personne).

Sortir ! donne aussi accès à des sorties ou des ateliers en groupe proposés par les équipements de quartier, les centres sociaux, etc., et permet d'organiser soi-même des sorties de groupes avec huit personnes minimum dont une majorité est utilisatrice de Sortir ! (jusqu'à 500 € d'aide financière et 250 km maximum).

Le dispositif est ouvert sous conditions de ressources aux foyers habitant dans l'une des 36 communes adhérentes au dispositif et ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés.